

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

### DATE CONVOCATION

2 avril 2026

### DATE D'AFFICHAGE

2 avril 2026

### Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 14

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, MARDI 7 AVRIL A VINGT HEURES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : M. BARRIER, M. BELFORT, Mme COUET, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. DEVAUX, Mme FRANSIOLI, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, M. LECERF, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL

### Absents excusés :

Néant

Absent non excusé : M. Miguel FIMIEZ

Secrétaire de séance : M. Cyrille OLLIVIER

## 12. Convention Polleniz

### Délibération DE12-07042026

Il s'agit de renouveler l'adhésion annuelle municipale à l'association Polleniz et de valider la participation à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants (RAE) proposée via un devis chiffré qui s'élève à 322,45 euros pour l'année 2025. Cette adhésion permet aux collectivités d'être représentées dans la gouvernance de POLLENIZ, d'avoir accès à la veille technique et réglementaire, à des actions collectives et à du conseil, et autorise POLLENIZ à verser aux bénévoles des défraiements à la capture dans le cadre des luttes collectives contre les rongeurs aquatiques sans ouvrir de régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la convention annuelle de participation à la lutte contre les RAE avec POLLENIZ

Fait à Voivres-lès-le-Mans  
Le 9 avril 2026

Le Maire  
Martine COUET

Le secrétaire de séance  
Cyrille OLLIVIER

